

Université de Nantes

UFR STAPS

Année universitaire 2010-2011

2^{ème} session, 1^{er} semestre

Année d'études : Licence professionnelle mention :
Activités sportives spécialité : animation, gestion et
organisation des activités physiques et sportives :
activités aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : Tous

Enseignant responsable : François Mandin

UE 3 – Contexte organisationnel

EC 32 – Aspects institutionnels, juridiques et sociaux

REPONDEZ AUX DEUX QUESTIONS :

1/ Jean, à l'occasion d'un voyage, a séjourné avec ses enfants dans un village vacances. Ce village comprend un bassin couvert. Durant une baignade l'un des ses enfants s'est blessé, en courant le long de la piscine. Jean envisage de porter plainte au motif que la surveillance n'a pas été correctement organisée. Le village emploie une seule personne, laquelle n'a pas le titre de maître nageur sauveteur. Elle a en revanche une licence entraînement sportif.

Jean adresse un courrier au directeur du village. Ce dernier répond que sa demande est sans consistance. Le directeur du village considère qu'il n'a pas l'obligation d'employer un MNS au motif que la piscine est réservée à la clientèle privée du camping.

Jean vous transmet cette réponse et vous sollicite pour savoir si l'argument du directeur est recevable.

2/ La même semaine vous recevez une demande sensiblement identique. Une association de consommateur a obtenu du préfet la fermeture d'une piscine au motif que les heures de cours de fitness, dans le bassin intérieur du club, ne sont pas surveillées par un MNS. Le responsable du club conteste cette décision du préfet. Il indique que le règlement intérieur du club réserve l'accès du bassin intérieur, parmi les membres fréquentant les installations du club, aux seuls adhérents fitness. Le responsable ajoute que pour accéder au bassin, les utilisateurs doivent être munis d'un badge ou d'une carte d'accès. Selon lui l'accès au bassin est donc exclusivement privé.

Que répondez-vous au responsable du club ?

Article L322-7

Toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat et défini par voie réglementaire.

Article L322-8

Les infractions aux dispositions de l'article L. 322-7 sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe.

Le tribunal peut, en outre, prononcer la fermeture de la piscine ou de la baignade.

La récidive est punie d'une peine d'un mois d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 euros.

L'usurpation du titre prévu à l'article L. 322-7 sera punie des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal.

Article D. 322-11

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées doit être assurée par du personnel titulaire d'un diplôme dont les modalités de délivrance sont définies par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des sports D. n° 2007-1133, 24 juill. 2007, art. 1er.

Article D322-13

La surveillance des établissements mentionnés à l'article D. 322-12 est garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par des personnels titulaires d'un des diplômes dont les modalités de délivrance sont définies par arrêté du ministre chargé des sports. Ces personnels portent le titre de maître nageur sauveteur

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : *LP Activités aquatiques*
Enseignant responsable : *F.HUOT*

Durée de l'épreuve : *2h00*
Documents autorisés : *aucun*

UE 7 Spécialisation dans les domaines de l'encadrement et du développement des pratiques

EC 72 Planification et technologie des interventions pédagogiques auprès des différents publics

Sujet :

En situation d'enseignement, votre groupe de CM2 comporte 16 élèves ayant passé avec succès le niveau d'autonomie tel que déterminé par la circulaire 2004-139 modifiée.

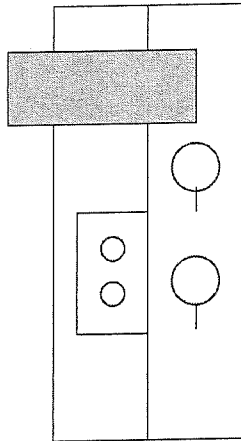
- A. Décrivez avec précision ce qu'est le niveau d'autonomie à l'école primaire inscrit dans la circulaire (2pt). Vous pouvez aussi décrire le premier palier du savoir nager déterminé par les programmes.
- B. En utilisant l'espace et l'aménagement ci-dessous, décrivez avec précision une situation d'apprentissage qui permette aux élèves de ce groupe de travailler la compétence EPS suivante :
- **Adapter ses déplacements à différents types d'environnements**, en axant l'apprentissage sur la **respiration** et en préparant le **savoir nager**.

Vous préciserez :

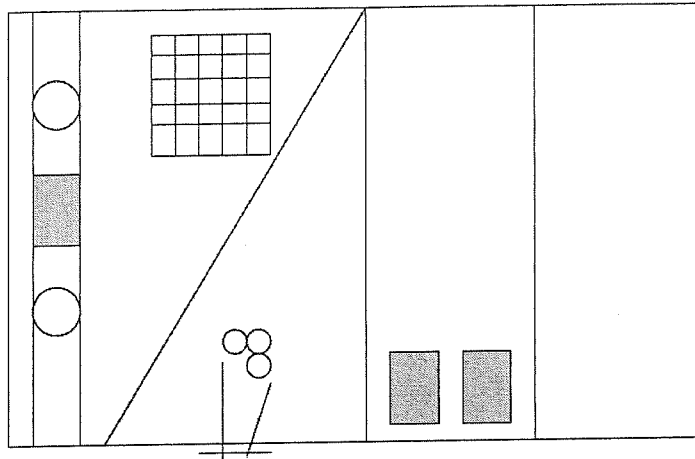
- 1) Le but de la tâche, (enjeu) (2pts)
 - 2) Les consignes données aux élèves et les moyens matériels, (2pts)
 - 3) L'objectif spécifique à la natation (2pts)
 - 4) Les critères de réalisation ou règles d'action à construire, et respecter pour réussir. (2pts)
 - 5) L'organisation de la sécurité (sachant que vous disposez d'un parent agréé et d'une personne affectée à la surveillance) (2pts)
 - 6) Vous préciserez la situation pour faire acquérir la compétence transversale suivante (2pts) :
 - **Savoir s'auto évaluer**
 - 7) Vous préciserez les critères de réussite et les modalités d'évaluation des apprentissages réalisés pendant cette séance (2pts)
- C. Exposez le principe opérationnel (principal) qui organise les actions motrices de natation dans cette situation (réf : P. Magne et A. Schmit) (2pts)
- D. Citez les 8 étapes de progression des apprentissages en natation vues en cours et situez vos élèves dans ces étapes. (2pts)

Recommandations : pensez à construire une situation qui prenne du sens pour les élèves et permette de travailler les deux types de compétences spécifiques et transversales.

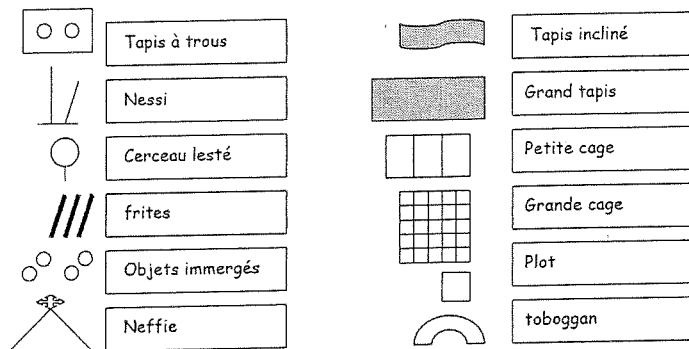
Aménagement B



Séance de structuration



Légende :



Vous disposez d'un bassin de 25 mètres par 15 d'une profondeur de 1,20 m à 2, 50 m et d'un bassin ludique de 15 x 10 m ainsi que de tout le matériel dont vous pourriez avoir besoin et des aménagements amovibles ci-dessus.
Tous ces aménagements sont amovibles, ils peuvent donc être enlevés ou déplacés à volonté en moins de deux minutes.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : Licence professionnelle activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 2h30

Enseignant responsable : Rodolphe Hegron, A.
Perdriaux, E. Roger, B. Sanchez, A. Leguennic

Documents autorisés : *aucun*

UEF6 Sauvetage et sécurité en milieu Aquatique

EC 61/62/63

Vous traiterez les deux questions suivantes :

Sujet :

Question 1 : (10 points)

1.1- Quelles sont les principales sources de contamination des eaux de piscine ?
(2 points)

1.2- Quels sont les germes responsables des verrues plantaires ? (1 point)

1.3- Pourquoi est-il préférable de recycler les eaux du bassin en surface ? (2 points)

Quel est le but de la filtration ? (1 point)

1.4- Quelles sont les normes applicables à une eau de piscine traitée au chlore stabilisé ?
(1 points)

1.5- Exercice : (3 points)

Le bassin a pour dimensions : L = 25 m, l = 10 m, P = 2 m.

Le relevé du compteur de recirculation donne :

Jour J : 470 000 m³

J+1 : 474 000 m³

La surface du filtre est de 5 m².

La piscine est traitée à l'eau de Javel à 36 °chlorométrique (1°chlorométrique = 3.17 g de chlore)

Les mesures de contrôle de l'eau du bassin sont : pH=7.2 Cl_{libre}= 1 mg/l Cl_{total}= 1.5 mg/l

- a)- Déterminer les valeurs du chlore actif et chlore combiné.
- b) -Déterminer la cadence de recyclage réglementaire et réelle.
- c)- Déterminer la vitesse de filtration réelle.
- d)- Que pensez-vous du traitement des eaux de cette piscine?

Question 2 (10 points) :

Vous êtes responsable d'une base de loisir comprenant un plan d'eau extérieur.
Justifiez l'organisation que vous proposeriez en place au regard des caractéristiques du site (que vous définirez) et de la réglementation en vigueur.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : Licence professionnelle activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h

Enseignant responsable : AC Gernoux

Documents autorisés : *dictionnaire*

UED 4 Techniques de communication

EC 42 Méthodes de communication

Sujet :

Vous ferez la synthèse des documents suivants en environ 300 mots :

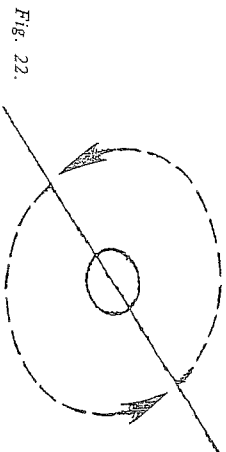
Au-delà de la classification des sports, les rites carnavalesques et la véritable fin de la rencontre

Et tout le sanctuaire retentissait de
joyeux festins.

Pindare. X^e OLYMPIQUE.

Après le jeu, on se rafraîchit devant
un clair feu et change l'on de chemise,
et volontiers banquette l'on, mais plus
joyeusement ceux qui ont gagné.
Rabelais. *Gargantua*, chap. 58. Ent-
gme en prophétie.

Tout cependant n'a pas encore été dit. Le sacrifice débouche sur autre chose que lui-même. Le coup de sifflet final n'est pas vraiment la fin. Il reste à parler de ces procédures sans lesquelles la cérémonie serait incomplète. Il y a d'abord ce rite d'abolition de la hiérarchie sportive qui vient juste d'être instaurée, observable dans la coutume de l'échange des maillots et peut-être dans celle de la poignée de mains qui rétablit l'égalité des adversaires. Il y a ensuite le banquet solennel où vaincus et vainqueurs communièrent dans le même festin.



La coutume de l'échange des maillots en fin de match est hautement symbolique. On revêt la peau de l'autre (fig. 22). Il faut voir là une composante carnavalesque probable. Le perdant a revêtu les signes distinctifs du gagnant et le gagnant la dépouille du vaincu. Les adversaires sont maintenant mélangés, confondus. On ne sait plus qui est qui. Les hiérarchies, et c'était pourtant la raison d'être de la compétition, sont brusquement supprimées.

Inutile de s'appesantir sur les significations de la peau. « Avoir la peau de quelqu'un » est une expression qui s'emploie encore. Qui ne se souvient d'Hercule revêtu de la peau du lion de Némée ? Qui ne se souvient d'Apollon écorchant vif le satyre Marsyas coupable de l'avoir défilé à la flûte ? L'histoire des religions apporte nombre de témoignages. La peau de bête est un charme favorisant la pluie. Elle peut devenir un instrument de purification si elle est placée sous les pieds d'un homme souillé de meurtre. Le bouclier

La coutume du repas pris en commun ou de la boisson offerte est tout aussi riche de symbolisme. Il est significatif qu'il n'y ait pas de rencontre sportive internationale qui ne se termine par un banquet et plus significatif encore qu'au niveau le plus humble de la pyramide sportive on ne conçoive pas l'après compétition sans cette marque d'hospitalité réduite à sa plus simple expression qu'est l'offre d'un « pot » à l'équipe visitée. Il est visible qu'on communit. C'est la survivance du festin totémique et de la boisson d'immortalité.

Or le banquet, il est bon de s'en souvenir, est un des éléments carnavalesques essentiels. Mikhail Bakhtine l'a bien montré à propos de l'univers de Rabelais. « Dans le système des images du peuple *laborieux* qui continue à gagner sa vie et sa nourriture dans le combat qu'est le travail, qui continue à *englouir la partie du monde qu'il vient de conquérir, de vaincre*, les images du banquet gardent toujours leur importance majeure, leur universalisme, leur lien essentiel avec la vie, la mort, la lutte, la victoire, le triomphe, la renaissance. C'est la raison pour laquelle ces images ont continué à vivre, dans leur sens universaliste, dans tous les domaines de l'œuvre créatrice populaire (9). »

Dans la mesure précisément où le sport, œuvre créatrice populaire, relève, par son inspiration, du scénario initiatique et dans la mesure où tout scénario de ce genre initie obligatoirement à la création du monde, le banquet dont Bakhtine nous dit qu'il est « dégustation du monde, bouche grande ouverte, lien essentiel du manger avec la parole et la joyeuse vérité (2) », vient ici à sa place à la fin du match. Réconciliés, les adversaires consomment ensemble le produit symbolique de leur sacrifice.

C'est la célébration de la victoire : « *Le banquet célèbre toujours la victoire, c'est un trait propre à sa nature même (3).* » Mais c'est la victoire de tous; « *Le triomphe du banquet est universel, c'est le triomphe de la vie sur la mort (4).* »

Comprenons bien surtout que ce banquet ne s'ajoute pas à la pratique du sport mais qu'il en est naturellement l'aboutissement. On voit très bien, en effet, par l'analogie des images et le jeu de la magie sympathique, que le banquet ne fait que reprendre, sur le registre triomphal, la traversée de la mort et des enfers. Bakhtine, une fois de plus donne la clé et parle du « *lien particulier du manger avec la mort et les enfers*. Entre autre sens, le mot mourir signifiait être englouti, être mangé (5) ».

Cette coutume du banquet à la suite de l'épreuve est même assez universelle et constante pour qu'on la tiennne pour une conclusion essentielle de la rencontre sportive.

Le Sport, Relation, Répartition
Beverly Jean
Vigot 1977

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques
Enseignants responsables : Eric Muller

Durée de l'épreuve : 1 heure
Documents autorisés : aucun

UE 7 Spécialisation dans les domaines de l'encadrement et du développement des pratiques

EC 71 Analyse des activités physiques en milieu aquatique

Sujet:

« Comment pouvez-vous envisager l'avenir des pratiques aquatiques actuelles, au sein d'une piscine de plein air, qui pourrait être ouverte à l'année ? »

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : Licence professionnelle activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h30

Enseignant responsable : philippe Macquet

Documents autorisés : *aucun*

UEF 1 : Connaissance des publics et des interventions

EC 11 : Approche historique et socioculturelle des pratiques aquatiques

Sujet :

Quels sont les propositions de Georges Hebert en matière d'enseignement de la natation ? Sont-elles évolutive au cours du 20^o siècle ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : *licence professionnelle « activités aquatiques »*
Enseignant responsable : *Philippe METAIS et Eric MULLER*

Durée de l'épreuve : *1 heure 30*
Documents autorisés : *aucun*

UE3 Contexte Organisationnel

EC 31 Fondamentaux de gestion et management entrepreneurial

Sujet :

«Quelles sont les catégories, les contenus et les caractéristiques des informations relatives au management politique d'entreprise ?»

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2nd session

Année d'études : *Licence Professionnelle
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatique*
Enseignant responsable : *I. Briolet, Th Bertin, I. L.
Chevalier, C. Bourdeau, I. Pochet, C. Naliot*

Durée de l'épreuve : *1h*
Documents autorisés : *aucun*

UE F1 connaissances des publics et des interventions
EC 12 Les secteurs d'activités et l'encadrement des pratiques

Dans le cadre de cet EC, vous traiterez les **deux questions.**

Question N°1

Aquagym

Sujet : Présentez, sous la forme d'un tableau, une séance d'Aquagym en prenant en compte les éléments suivants :

- Public : femmes actives
- Objectif : à préciser
- Température de l'eau : 28°C
- Durée de séance : 45 minutes

Question N° 2

Natation synchronisée

Sur une animation ponctuelle ou de courte durée, peut-on utiliser la natation synchronisée ? comment et dans quel but ?

- Que peut-on faire ? (apprentissage et découvertes des bases)
- Comment se servir du bassin et du matériel mis à disposition ?
- Les différents publics sont-ils concernés de la même manière ?
- Quelle est la corrélation avec les autres disciplines de la FFN ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatiques
Enseignants responsables : Renoux Benoit, Eric
Muller

Durée de l'épreuve : 1 heure
Documents autorisés : aucun

**A réaliser sur copie séparée selon
l'enseignant**

UE 3 *Contexte Organisationnel*
EC 33 *Domaine de gestion appliquée*

Sujet:

- 1 – « Déclinez et expliquez ce que sont les soldes intermédiaires de gestion, en comptabilité privée »
(B Renoux : 13 points)
- 2 – « Indiquez les cinq principes du budget primitif d'une commune » (E Muller : 7 points)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/11

2ème session

Année d'études : *Licence Professionnelle*
Animation, gestion et organisation des activités
physiques et sportives : option : Activités
Aquatique
Enseignant responsable : *Francis Huot*

Durée de l'épreuve : *1 heure*
Document autorisé : *aucun*

UE 2 Pratique professionnelle

EC 22 Approches scientifique et didactique de l'enseignement en milieu scolaire

Sujet : *répondez avec le plus de précision aux questions qui suivent.*

Q1 : (3pts) Comment l'enfant de 6 ans prend-il des informations lorsqu'il nage ? Citez, sans détailler, les principaux canaux perceptifs et faites un parallèle avec la situation de terrien pour en dégager les différences.

Q2 : (4pts) Quels sont les principaux problèmes posés par le passage du terrien à l'enfant aquatique ? Complétez le tableau ci-dessous.

	Activités terrestres	Activités aquatiques
Equilibration	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibre vertical • Appuis plantaires • Tête verticale • Pesanteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibre • • Tête •
Locomotion	<ul style="list-style-type: none"> • Jambes propulsives • Bras équilibreurs • Appuis fixes et solides 	<ul style="list-style-type: none"> • Jambes • Bras • Appuis
Respiration	<ul style="list-style-type: none"> • innée et réflexe • Nasale • Expiration passive • Pas de résistance à l'expiration 	<ul style="list-style-type: none"> • • • •
Glisse	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance de l'air négligeable 	<ul style="list-style-type: none"> • •

Q3 : (4 pts) Citez les huit étapes de progression (étudiées en cours) d'un élève en natation.

Q4 : (2 pts)

Un professeur des écoles de CE2 va dans une piscine avec sa classe une fois par semaine. Cependant, il refuse l'organisation mise en place par la piscine pour, dit-il, mettre en œuvre son propre projet de classe. Il demande donc, aux deux MNS qui encadrent les élèves avec lui, de suivre ses directives.

L'enseignant a-t-il le droit de procéder ainsi ?

Les deux MNS peuvent-ils refuser ?

Dans les deux cas, justifiez vos réponses.

Q5 : (3pts) Définissez avec précision le principe d'équilibre tel que le définissent A. Schmit et P. Magne .

Q6 : (2pts) L'enseignement de la natation est-il obligatoire à l'école ? Justifiez votre réponse.

Q7 (2pts) : Est-il possible aujourd'hui d'employer, pour l'enseignement de la natation scolaire, une pédagogie traditionnelle transmissive ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : *LP « activités aquatiques »*
Enseignant responsable : *Peggy CHERRE*

Durée de l'épreuve : *1h00*
Documents autorisés : *aucun*

UE 2 Pratique professionnelle

EC 24 Analyse des publics : des pratiques inorganisées aux prestations de service

Sujet :

« L'insertion signifie trouver des solutions adaptées aux personnes concernées, à des besoins différents, en concertation avec elles ».

Commentez cette citation de C.Frégné et développez ce chapitre sur les politiques d'insertion.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2^{ème} session

Année d'études : Licence professionnelle activités
Aquatiques

Durée de l'épreuve : 1h

Enseignant responsable : J. Bourbousson

Documents autorisés : *aucun*

UEF 2 Pratique professionnelle
**EC 23 Approche scientifique et didactique des interventions auprès de publics
variés aux différents âges de la vie.**

Sujet :

On a coutume de dire qu'un jeune peut être motivé ou non pour la natation. Qu'en pensez-vous ?

Après avoir présenté les modèles théoriques qui fondent votre réflexion, vous en déduirez les implications pour votre pratique d'intervenant.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2010/2011

2nd session

Année d'études : *Licence professionnelle activités
Aquatiques*
Enseignant responsable : S. Renneissou, S. Ravalli

Durée de l'épreuve : *1heure*
Documents autorisés : *aucun*

**UE7 : Spécialisation dans les domaines de l'encadrement et du
développement des pratiques**
EC 73 Conception, programmation et développement des animations

Sujet:

Les animations proposées dans le cadre d'une structure en délégation de service public, ont elles une spécificité?